



Délibération du Conseil municipal n° 2026-03-002
Séance du 27 mars 2026

Objet : Fixation du nombre de postes d'adjoints

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	5	0

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

VOTE	Contre : 0
Unanimité	Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 7	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 23 mars 2026.

Conseillers municipaux présents : Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaétan CALLEJON, Margaux BERGONZI, Jean-Louis MORELLI, Ludivine COSTA, Olivier ROUX, Trinité BODY, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Jean-Pierre NAVARRO, Chantal LEPREVOST, Christine MUCCIO, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jade SICARD procuration à C. DEY, Anthony LACONI procuration à P. BORDES, Sylvie EVENOU procuration à P. LIANES, Huguette LEVEQUE procuration à D. DAUDE, Jean-Yves CHAPELET procuration à M. COUSTON

Conseillers municipaux absents :

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : Christine MUCCIO, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Secrétaire de séance : Thomas BETTON

Objet : Fixation du nombre de postes d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant que l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30 % maximum de l'effectif total du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal compte 33 membres ;

Considérant que Madame Pascale BORDES, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la création de 9 postes d'adjoints ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la création de 9 postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 mars 2026

Le Maire,
Madame Pascale BORDES

Le secrétaire de séance,
Monsieur Thomas BETTON



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.